

Newsletter 7 : juillet-août 2016

Réforme du Développement Professionnel Continue, les décrets publiés :

Le [Développement Professionnel Continue](#) (DPC) a été mis en place par la loi du 21 juillet 2009 (HPST) rendant ainsi la formation continue des professionnels libéraux obligatoire.

L'IGAS a rendu un [rapport](#) en avril 2014 dénonçant divers dysfonctionnements allant de l'évaluation scientifique à l'absence de contenu et de volume de formation précis en passant par un aléas budgétaire important ne donnant pas la possibilité aux professionnels de santé de tous se former.

Le [décret](#) précisant l'[article 114 de](#) la loi de modernisation du système de santé est paru. Il donne pour mission aux ordres professionnels de proposer les orientations prioritaires du DPC ainsi que les parcours pluriannuels. L'ordre aura aussi pour mission d'établir un document de traçabilité permettant à chaque professionnel de retracer les actions de DPC dans le cadre de ses obligations triennale.

Pour satisfaire son obligation de DPC le professionnel de santé doit :

- Soit, répondre au parcours défini par l'ordre
- Soit, justifier d'une démarche d'accréditation ou de son engagement dans une démarche de DPC, le professionnel peut faire valoir des formations organisées au sein des universités. Cette démarche devra être validée par l'ordre.

La totalité des formations débutées avant la parution du décret est validante pour l'année 2016.

Présentation de la deuxième matinée des JNKS 2016 :

Nous vous présentons dans la [précédente newsletter](#) l'après midi du 24 novembre 2016. La deuxième journée sera consacrée à l'évolution de la kinésithérapie « entre art et sciences ». Le sens de la kinésithérapie sera évoqué par Philippe Stevenin avant d'avoir une réflexion épistémologique pour la définition de la kinésithérapie par Jean Claude Jeulin. La fin de cette matinée nous permettra de comprendre l'articulation des connaissances à l'approfondissement des savoirs par Jean Signeyrole avant de clôturer par Daniel Michon qui traitera de l'évolution de modèle de la formation initiale et de l'universitarisation

Le programme [complet](#) et les [inscriptions](#) sont cette année uniquement en ligne.

Mobilisation des kinésithérapeutes salariés :

Le groupe de travail « attractivité des métiers de la rééducation » que nous vous avons présenté lors des [précédentes newsletters](#) devait se clôturer fin juin par des propositions. Lors des questions à [l'assemblée nationales](#) il a été annoncé la poursuite du groupe de travail pour élaborer la nouvelle grille indiciaire spécifique aux métiers de la rééducation.

Pendant l'été un [groupe facebook](#) a été créé pour sensibiliser les kinésithérapeutes aux problématiques salariés et recueillir les témoignages de professionnels pour les publier ensuite :

“

Diplômée en 2008, je suis à 1 477€ par mois. Nous ne sommes que 5 pour 8 postes sur le CH. Dès que l'un est en vacances les autres rament avec des prises en charges allégées ou non faites si ce n'est pas absolument nécessaire. Les médecins et les familles râlent car on ne voit pas tous les patients. A la charge physique de travail s'ajoute donc la pression psychologique. Ça devient vraiment compliqué.

JULIE, KINÉ.

La rentrée politique est dans quelques semaines, il est indispensable que les kinésithérapeutes soient actifs lors des mobilisations pour faire porter notre voix aux cotés d'autres professionnels si nous souhaitons des avancées professionnelles.

Journée de la physiothérapie, qu'est-ce que c'est ?

La « World Confédération for Physical Therapy (WCPT) » a lancée en 2008 la première journée mondiale pour la thérapie physique, depuis elle a lieu tous les ans le 8 septembre.

[Cette année](#) le thème est « add life to years » autrement dit ajouter de la vie aux années. L'objectif de cette journée est de montrer l'implication des physiothérapeutes dans un des grands thèmes de santé publique.

Une des [affiches](#) montre une diminution des chutes de 10 à 25% grâce aux activités de kinésithérapie.

L'an passé l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de REéducation (ENKRE) avait accueilli une conférence sur l'histoire de la kinésithérapie au XXème siècle que vous pouvez retrouver sur [info-kiné](#).

Cette année le Conseil National de l'Ordre a organisé une [conférence](#) sur « kinésithérapie et nouvelles technologies : quelle place pour l'humain ? ». Cette conférence s'est déroulée au parc de la Vilette, ce fut l'occasion de traiter d'éthique et de la place du kinésithérapeute à l'hôpital avant d'avoir une présentation de diverses start up sur les innovations dans le champ de la rééducation.

Calendrier des évènements :

- 24-25 novembre : JNKS à Saint Maurice, [programme et inscription](#)
- 5 juillet – 30 septembre : [appel à communication](#) des JFK

Veille législative et documentaire:

- Le Lancet ouvre ses [données](#) de santé publique
- 20 juillet : [quotas étudiants](#)
- 22 juillet : décret sur le partage d'information entre les [professionnels](#)
- la FHF [recueille](#) l'avis des professionnels et des patients

Lecture du mois :

Ce mois ci nous vous proposons un article de santé publique en open accès rédigé par Claire Perrin intitulé « Construction du territoire professionnel de l'enseignant en Activité Physique Adaptée dans le monde médical »

L'Activité Physique Adaptée (APA) a été définie au niveau international dans les années 70. Elle s'est développée en France à partir des années 80 dans l'espace universitaire des « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » (STAPS) en s'appuyant sur une recherche pluridisciplinaire spécifique. Elle s'est ensuite progressivement inscrite dans l'espace des professions. Avec la création en 2008 de la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA), ce groupe est entré dans une dynamique de construction de son territoire.

Objectif : Il s'agit d'une étude sociologique du processus d'élaboration d'un référentiel métier par la SFP-APA.

Méthode : Une observation participante a été menée durant la première phase du travail. Elle a donné accès à des points de débats consignés dans un journal de terrain et analysés au prisme de la sociologie des groupes professionnels.

Résultats : Les récits des professionnels de l'APA mettent en scène une activité d'enseignement qui vise le développement de « capacités » et l'émancipation des usagers. Ils rendent compte de conflits de territoire avec les professions paramédicales et les éducateurs sportifs. La co-construction du référentiel s'inscrit dans une rupture avec une approche médico centrée.

Conclusion : L'analyse de la nature des transactions entre les professionnels et les personnes atteintes d'une maladie chronique permet de dessiner un espace des professions au sein duquel se situe l'enseignant en APA, dans une position irréductible à celle des autres intervenants.

Si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter merci de cliquer [ici](#)